



## FORMATION

# DROIT D'AUTEUR APPLICABLE AUX ARTS PLASTIQUES ET AU MARCHÉ DE L'ART

**18 octobre 2023**

Centre de Formation Permanente - 4 rue  
Blaise Desgoffe 75006 PARIS

- > de saisir la distinction entre l'œuvre d'art (bien meuble corporelle) et l'œuvre de l'esprit (objet de la propriété incorporelle)
- > d'appréhender les notions d'authenticité et d'originalité
- > de déterminer ce qui relève, sur le marché de l'art, de l'exercice des droits d'auteur et ce qui relève de l'exercice de droits d'autres natures

avec Romain Hottevert, avocat en droit des affaires

Pour s'inscrire cliquer [ici](#)